



## **Avis public d'entrée en vigueur**

### ***Règlement n° 2017-543 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford***

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 juin 2017, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2017-543 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2017-543 vise à modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin :

- d'ajouter des documents et plans requis lors de travaux dans des zones de forte pente;
- d'ajouter un nouveau chapitre sur la construction et les travaux en zones de forte pente comprenant les objectifs et les critères d'évaluation d'un projet.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité délivré le 19 juin 2017 par la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska et il entre en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford à l'adresse suivante :

245, chemin Picard  
Canton de Shefford (Québec) J2M 1J2

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD, ce 28 juin 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma



**Sylvie Gougeon**